

## CSST

### **RAPPEL ET PRÉCISIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES COÛTS NON IMPUTÉS**

La CSST présentera prochainement, en primeur et en exclusivité au CPQ, les modalités de la nouvelle méthode proposée de financement des coûts non imputés (CNI) et son impact sur la cotisation des employeurs.

#### **Des cotisations à la baisse**

Selon les informations reçues à ce jour de la CSST, la nouvelle méthode proposée verrait 80 % des employeurs n'avoir aucune variation ou une variation à la baisse de leur cotisation par rapport à la méthode actuelle. Deux actuaire chevronnés, messieurs Claude Plamondon et Richard Larouche, qui s'intéressent à ce dossier depuis le tout début, commenteront la nouvelle proposition de la CSST lors de notre événement.

#### **L'appui du CPQ à la nouvelle proposition sera conditionnel à l'appui d'une majorité d'employeurs**

Soyons clairs : le but de cette consultation est de permettre aux employeurs de bien comprendre les tenants et aboutissants de cette nouvelle méthode de financement des CNI. En aucun temps, un coup de force n'interviendra dans ce dossier de façon à imposer aux employeurs québécois une solution avec laquelle une majorité claire ne serait pas à l'aise. En d'autres mots, le CPQ n'appuiera la nouvelle proposition que si le monde patronal le souhaite. De plus, et il est utile de le rappeler, toute réforme éventuelle n'entrera pas en vigueur avant quelques années.

#### **Au-delà de la méthode de financement, le CPQ s'attaque à l'admissibilité et à d'autres questions**

À la suite de la consultation que nous avons tenue le 31 janvier dernier, la question de l'admissibilité des réclamations à la CSST est ressortie comme étant une des causes de la croissance des CNI. Un comité de travail composé de neuf personnes a été créé par le CPQ. Dès le début du printemps 2007, les travaux du comité ont été entrepris et, dès lors, cinq principaux problèmes ayant un impact sur le volume des CNI dans le régime sont ressortis. Le comité de travail poursuit ses travaux à ce sujet. La délégation patronale siégeant au conseil d'administration de la CSST a été sensibilisée à ce dossier et des demandes spécifiques ont déjà été présentées à la CSST à ce sujet.

À titre de principal interlocuteur de la partie patronale auprès de la CSST, le CPQ continue de faire preuve de leadership dans ce dossier. Nous continuerons à informer régulièrement la communauté patronale de tout nouveau développement touchant les CNI.

*Par Michel Kelly-Gagnon  
Président*